



FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

21 quater rue de Ruffigny

86240 ITEUIL

CODIR DU 6 et 7 MARS 2021

RELEVE DE DECISIONS

Ce Comité Directeur Fédéral était prévu initialement en présentiel à Poitiers ou Iteuil. Compte tenu des restrictions, de l'évolution de la pandémie (départements mis sous surveillance), des capacités d'accueil correspondantes aux mesures sanitaires et après recensement des membres ayant informé de leur présence, une nouvelle organisation mixant le présentiel et la participation en visioconférence a été proposée à ceux-ci au siège fédéral pour le présentiel.

Présentiel en salle de réunion : BONNIER Sylvie, BOUDY Didier, FOURCADE Dominique, KUSTER Gérard, ROUSSET Jean-Patrick,
Directeur général : MEUNIER Yannick,

Présentiel avec visioconférence en salle de pause : BORDEREAU Françoise, PIGNATARO Hélène, VIDAKOR Christian.

Visioconférence : CHOSSON Jean-Claude, GUEROULT Gérard, MOUA Kay-Joua, PAVIOT Ghislaine, PERNOT André, PERNOT Henryvonne, PIGNATARO Bernard, RINGUEDET Françoise, TASSY Véronique, TRAVAILLEUR Dominique,
DTF pratique FFTB : Jean-Michel RUELLE, DTF pratique NBTA : Christine BEL.

Absents : COLOMBET Christiane, FONTANEL - BARBIER Luisa, LASSERRE Jean-Pierre, LEFFET Fabienne. ROLLAND Régine, ROUSSET Benjamin,

Planning : Samedi de 16 h 00 à 19 h 00 et dimanche de 8 h 30 à 12 h 30
Enregistrement de la réunion.
Le samedi, difficultés de connexion et son de mauvaise qualité.

Le Président accueille les participants en présentiel et en visio et ouvre la réunion.

1 - Point sur les licences et affiliations :

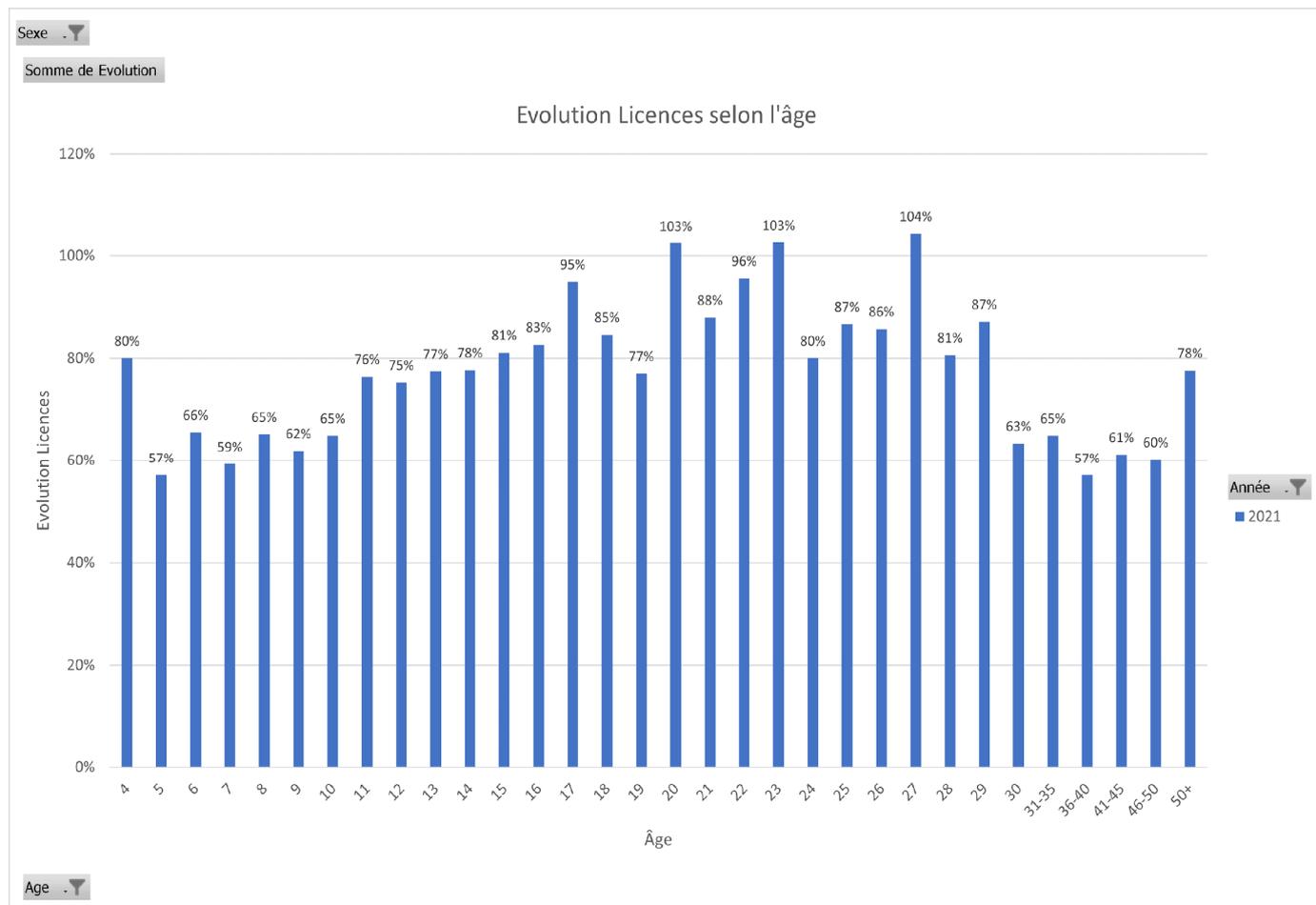
Le Directeur donne les chiffres au 05 mars 2021 : 15 434 licences validées contre 21 441 l'année précédente, soit une baisse de 28%.

La baisse la plus importante concerne les licences supporters et majorettes avec plus de 70% de perte, puis les licences MiniTwirl avec moins 43%.

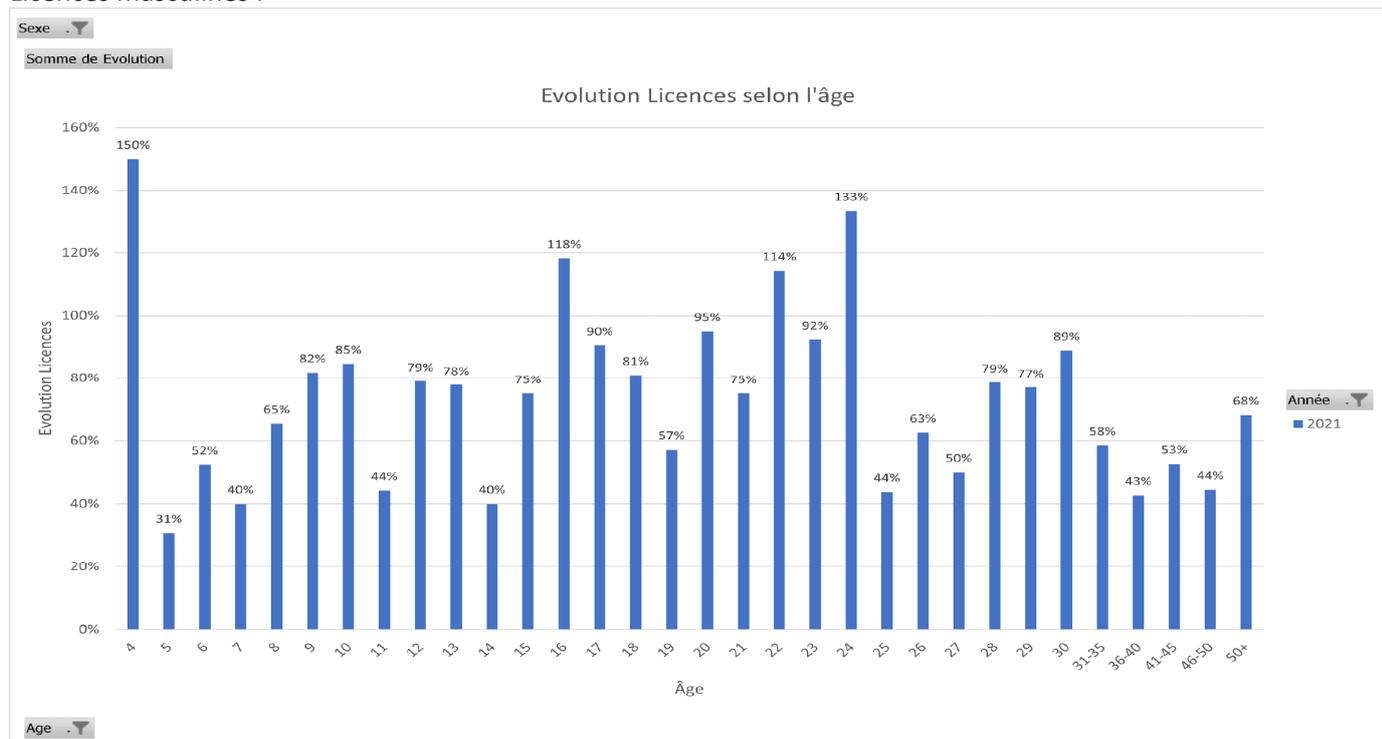
Actuellement nous sommes à 496 clubs dont 109 clubs NBTA pour 516 clubs en N-1.

Le directeur présente un tableau de l'évolution des licences par tranche d'âge et un tableau de l'évolution des licences masculines.

Licences totales par âge :



Licences masculines :



Nous pouvons constater une plus forte perte sur les licenciés de moins de 10 ans correspondant en fait à la perte des nouvelles licences ainsi qu'une baisse plus importante chez les plus de 30 ans (supporters, cadres). La baisse des masculins est globalement plus importante.

Le Président Fédéral pense qu'il ne faut pas attendre la rentrée de septembre pour savoir comment cela va se passer.

Nous savons que nous sommes une Fédération qui connaît un grand turne over. Il y a quelques années pour la pratique FFTB le taux de turne over était de 30%, c'est-à-dire que tous les ans nous perdions 30% de nos licences mais que nous avions aussi le même taux, voir un peu plus, de nouvelles licences. Nous sommes en inactivité depuis presque 2 ans maintenant et donc à la rentrée nous n'avons pas eu ce même taux de nouvelles licences. Elles ne sont pas venues enrichir notre base.

A la rentrée de septembre nous pouvons espérer que la crise sera dernière nous et il n'y a pas de raisons que nous ne puissions pas retrouver de nouvelles licences.

L'analyse statistique permet aussi de constater que pour les moins de 10 ans, c'est surtout sur la pratique non compétitive (débutant, initiation, loisirs) que nous avons perdu nos licences.

Lors de la relance, il pense qu'il sera important de cibler ce public dans les écoles primaires pour retrouver nos licences. Par conte il va exister un trou de deux ans dans la pyramide des âges de nos licences.

L'analyse statistique des licences est importante.

Il y a eu peu de demandes de licences depuis décembre. Une très grande majorité a été prise en octobre et décembre.

| Somme de NbLicences LIGUE | Date | | | Evolution J-365 | Evolution Saison N-1 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|-------------------------|
| | 20210305 | 20200831 | 20200305 | | |
| AUVERGNE RHONES ALPES | 1897 | 2816 | 2855 | -34% | -33% |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 492 | 612 | 633 | -22% | -20% |
| BRETAGNE | 1431 | 1844 | 1842 | -22% | -22% |
| CENTRE VAL DE LOIRE | 546 | 779 | 778 | -30% | -30% |
| GRAND EST | 1523 | 1828 | 1834 | -17% | -17% |
| GUADELOUPE | 184 | 261 | 261 | -30% | -30% |
| GUYANE | | 9 | 7 | -100% | -100% |
| HAUTS-DE-FRANCE | 1032 | 1543 | 1549 | -33% | -33% |
| ILE DE FRANCE | 2684 | 3544 | 3552 | -24% | -24% |
| LA REUNION | 264 | 330 | 349 | -24% | -20% |
| MARTINIQUE | 170 | 341 | 403 | -58% | -50% |
| NORMANDIE | 974 | 1196 | 1181 | -18% | -19% |
| NOUVELLE AQUITAINE | 1264 | 1844 | 1836 | -31% | -31% |
| OCCITANIE | 897 | 1378 | 1382 | -35% | -35% |
| PACA | 847 | 1462 | 1440 | -41% | -42% |
| PAYS DE LA LOIRE | 1229 | 1654 | 1653 | -26% | -26% |
| Total général | 15434 | 21441 | 21555 | -28% | -28% |

| TypeLicence | 2021 | 2020 | Evolution % | Evo Nb |
|-----------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Bénévole | 50 | 67 | -25% | -17 |
| Cadre | 134 | 207 | -35% | -73 |
| Championnat | 7020 | 8616 | -19% | -1596 |
| Championnat/Open NBTA | 1746 | 2616 | -33% | -870 |
| Dirigeant | 2362 | 2326 | 2% | 36 |
| Encadrant Technique | 718 | 774 | -7% | -56 |
| Individuelle | 7 | 8 | -13% | -1 |
| Majorette | 21 | 81 | -74% | -60 |
| Mini twirl | 1052 | 1831 | -43% | -779 |
| Sportive | 1014 | 1622 | -37% | -608 |
| Supporter | 985 | 3301 | -70% | -2316 |
| Total | 15109 | 21449 | | -6340 |

2 - Compétitions nationales pratique FFTB et NBTA, critères et opens :

Compétitions nationales de pratique FFTB :

Didier BOUDY et Françoise BORDEREAU, les deux référents COVID pratique FFTB ont fait le point sur les possibilités d'organisation des compétitions, lors d'une réunion en visioconférence avec l'aide de Benjamin ROUSSET et en présence du Directeur et du Président.

Didier présente le PowerPoint qui synthétise l'état de la réflexion. Il sera adressé par mail aux membres du CODIR :

La situation sanitaire ne s'arrange pas. Depuis le 14 janvier toute pratique sportive en intérieur est interdite et on ne sait pas jusqu'à quand.

Il était prévu de débiter les compétitions 2021 le 17 et 18 avril après le congrès et réparti sur 3 niveaux : Départements / ligues / finales.

Les clubs ont été invités à valider à nouveau leurs inscriptions sur l'application compétition. Celles-ci ont quelque peu évolués :

- Nombre de compétiteurs en baisse : baisse de 14% en N1, de 20% en N2, de 28% en N3, par rapport à 2020

| | 2019 | 2020 | 2021 | | 2021 Version 2 | |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| N1 | 1098 | 1105 | 977 | -12% | 947 | -14% |
| N2 | 2359 | 2592 | 2183 | -16% | 2080 | -20% |
| N3 | 3449 | 3934 | 3043 | -23% | 2848 | -28% |
| TOTAL | 6906 | 7631 | 6203 | -19% | 5875 | -23% |

Nous sommes sûrs que tous les clubs n'ont cependant pas modifié leurs inscriptions.

Benjamin a revu le calendrier prévisionnel des compétitions en fonction de ces chiffres.

Didier présente les propositions émises à la suite de la réunion de synthèse :

Partant du postulat qu'il faut laisser un minimum de préparation de 2 mois aux athlètes avant la première compétition, il n'est plus possible d'envisager de débiter les compétitions mi-avril comme prévu.

Dans l'hypothèse très optimiste où la pratique sportive serait à nouveau autorisée fin mars, cela nous porte à début juin pour un éventuel début des compétitions.

6 weekends sont nécessaires à la tenue des départementaux. Cela nous porte donc au 10-11 juillet pour le dernier weekend de départementaux et pour rester fidèle à notre volonté initiale de tout faire pour maintenir des compétitions en 2021 nous n'avons plus guère d'option et ce serait le seul niveau de compétition possible cette année, à condition que les ERP soient rouverts du 05/06 juin au 10/11 juillet 2021.

Le Comité Directeur doit donc statuer sur le report du début des départementaux au weekend du 05/06 juin si la situation sanitaire le permet.

Vote : **POUR à l'unanimité.**

Un débat s'instaure ensuite sur la nécessité de prévoir ou non une date butoir pour annuler les compétitions 2021 dans l'éventualité où la situation sanitaire ne s'améliorerait pas.

Certains sont pour une date butoir et pensent que la décision doit être prise au plus tard au Congrès. D'autres pensent qu'il ne faut pas mettre de date butoir. Les techniciens (JMR, Didier, Kay Joua) pensent qu'il faut dans tous les cas deux mois pour se préparer.

D'autres questions se posent :

- Doit-on mettre en place des sanctions en cas de forfaits aux départementaux (pour que les juges ne se déplacent pas pour rien) ?
- Doit-on autoriser les critères ?
- Huit clos et prise en charge des frais de jury.

Concernant les DOM, ce sont les préfets qui décident des restrictions et la situation est maintenant aussi critique qu'en métropole.

La motion suivante est mise au vote du CODIR :

Date butoir de décision du maintien ou non des départementaux fixée le 11 avril au plus tard.

Décision finale par le nouveau Comité Directeur Fédéral après avoir échangé, sur cette question et toutes les questions concomitantes, avec l'Assemblée des clubs

Vote :

POUR : 10 - BONNIER Sylvie, BOUDY Didier, GUEROULT Gérard, KUSTER Gérard, MOUA Kay-Joua, PERNOT André, PERNOT Henryvonne, RINGUEDET Françoise, ROUSSET Jean-Patrick, TRAVAILLEUR Dominique,

CONTRE : 6 - BORDEREAU Françoise, PAVIOT Ghislaine, PIGNATARO Bernard, PIGNATARO Hélène, FOURCADE Dominique, VIDAKOR Christian,

ABSTENTION : 2 - CHOSSON Jean Claude et TASSY Véronique,

Compétitions nationales de pratique NBTA :

Véronique TASSY informe les membres du CODIR que le bâton d'or prévu début avril est annulé car pas de salle.

Les championnats régionaux pratique NBTA pourraient reprendre le 23 mai jusqu'au 15 juin en démarrant par les régions les moins touchées et le championnat de France pourrait avoir lieu le 10 et 11 juillet 2021 ou 17 et 18 juillet 2021 si le gymnase de Sélestat le permet.

Le Président rappelle que ces décisions doivent être débattues et votées par le CODIR comme pour la pratique FFTB.

Vote :

POUR : : Tous les membres du CODIR sauf **ABSTENTION** : BOUDY Didier

3 - Convention Handisport :

Dans le cadre du suivi des dossiers, pour présentation éventuelle au Congrès, le Président indique qu'il n'a reçu aucun retour sur la mission confiée à Hélène PIGNATARO, désignée comme référente Handisport.

C'est donc la prochaine équipe qui reprendra ce dossier.

4 --Commission des athlètes :

Le Président tient à rappeler, pour éviter si besoin les malentendus, que la mise en place de cette commission est de sa seule initiative. Il lui semble important que le Comité Directeur, après avoir entériné la composition de la commission, fixe le cadre d'intervention de cette nouvelle commission. À la suite de la réunion du Comité Directeur d'octobre 2020, il avait adressé aux membres du CODIR le compte rendu de la 1^{ère} réunion de cette commission pour que chaque membre puisse donner son avis.

Il n'a reçu en retour que les observations de Françoise BORDEREAU. Celles-ci ont été transmises à tous les membres du CODIR.

C'est donc la prochaine mandature qui reprendra ce dossier.

5 – Actions Hors les murs et Médiatwirl :

Point d'étape sur ces deux actions.

MédiaTwirl : 2 numéros ont déjà été diffusés sur la page Facebook de la FFSTB (réforme du système de jugement international free style et bases et qualité du travail dans les deux pratiques FFTB et NBTA).

Didier BOUDY informe qu'un 3^{ème} numéro, dont l'objet est la formation de cadres enseignants pratique FFTB, est en cours de finalisation et qu'il sera diffusé avant le Congrès. Jean Michel indique qu'un 4^{ème} numéro est prévu sur la formation de cadres enseignants pratique NBTA.

Actions Hors les murs :

Action présentée au Congrès de juin à Poitiers.

Le Président avait confié cette mission, pour répondre au confinement, à Jean Michel et à la commission des athlètes.

La commission a poursuivi le travail avec Jean-Michel, même si les athlètes sont plus inquiets par la poursuite ou non des compétitions. Voir comment faire le montage. Initialement, le projet devait compenser le manque d'activités dû au confinement mais la période d'hiver n'a pas permis de faire les vidéos en extérieur.

Le Président synthétise en reformulant : le projet suit son cours.

6 - Commissions de discipline. Comité d'éthique et de déontologie :

Commissions de discipline :

Notre règlement disciplinaire a été revu durant la mandature qui s'achève et notamment lors du congrès 2019 à Compiègne.

Christian VIDAKOR fait remarquer que le PV de cette AG 2019 a été approuvé lors du congrès 2020 mais que sur le site fédéral il n'y a pas encore la bonne version du règlement disciplinaire.

Le Président indique que les membres des commissions doivent être choisis, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive.

Par ailleurs la durée du mandat des membres est identique à celle du CODIR.

Il existe des incompatibilités entre certaines fonctions des instances dirigeantes de la Fédération ou de ses organes déconcentrés et les fonctions de membres des organes disciplinaires.

Il y aurait possibilité de faire former les futurs membres par le CNOSEF.

Il semble donc au Président Fédéral que c'est le bon moment pour lancer l'appel à candidature, et de laisser au nouveau Comité Directeur le soin de composer les commissions (une commission disciplinaire de première instance par quart géographique, les DOM étant rattachés à la commission disciplinaire de première instance du quart Nord-Est et une commission disciplinaire nationale d'appel).

Vote sur l'appel à candidature à lancer dans les meilleurs délais avec ensuite mise en place des commissions par le nouveau Comité Directeur.

VOTE : **POUR** à l'unanimité.

Comité d'éthique et de déontologie :

Il y a quelques temps (juin 2018) le Comité Directeur a adopté la charte d'éthique de la FFSTB et a nommé comme président de son comité d'éthique et de déontologie, Albert COURTEMANCHE.

Mais il est vrai que nous n'avons pas donné plus de suite à ce dossier et n'avons pas nommé les autres membres.

Dans le cadre de l'étude des prolongations des délégations de pouvoir des fédérations sportives (elles ont été prolongées jusqu'au 31.12.2021 du fait de la crise sanitaire), nous avons été contactés par le comité de déontologie du CNOSEF pour échanger sur les difficultés pratiques rencontrées dans la mise en place de ce comité et dans l'application de la charte. Lors d'une visioconférence nous avons pu constater que de nombreuses fédérations avaient les mêmes difficultés (trouver des personnes qualifiées) et les mêmes besoins (mutualisation avec le CNOSEF et d'autres fédérations).

Dossier à suivre avec le CNOSEF.

Pas d'observations.

7 – Règlement financier - Audit (point 8 de l'ODJ) :

Le Président fédéral rappelle que nous avons « bénéficié » fin 2020 d'un audit financier diligenté par le Ministère des Sports.

En théorie, il est possible de demander communication du rapport au Ministère. Ceci a été fait en janvier 2021 mais nous n'avons pas eu de retour de celui-ci.

Nous avons cependant obtenu de la part des auditeurs un rapport provisoire auquel nous avons pu apporter quelques observations tant sur la présentation de la Fédération que sur quelques affirmations erronées concernant les documents transmis.

Les 1ères conclusions :

- Très bonne gouvernance de contrôle interne,
- Système performant pour retrouver et fournir les pièces justificatives,
- Manque de formalisme, en particulier sur les demandes de remboursement de frais faites par mail où il manque les signatures, bien qu'elles figurent dans le corps des mails.

Ce contrôle a été effectué dans le cadre des subventions de la convention d'objectifs qui ne représentent actuellement que 40.000 €.

Nous pourrions donc sans doute prendre en compte quelques préconisations mais il faut faire attention de ne pas monter une usine à gaz qui nous coûterait en ressources humaines plus que le montant des subventions.

Le Président pense que nous avons besoin de la comptabilité analytique mise en place pour tous nos besoins et pas seulement pour justifier des 40 000 € de subvention.

En revanche il y aura lieu de préciser certaines prises en charge, comme par exemple les forfaits téléphoniques. Pour qui ? Pour quoi ? A quelle hauteur ? En fait mettre en place une certaine uniformité et une certaine cohérence.

Il existe actuellement un règlement financier qui date de 2004 et nous nous en sommes écartés du fait notamment de l'évolution de la technologie (courriels).

Le Président Fédéral avait déjà demandé au Directeur d'actualiser et de mettre à jour ce règlement avec les procédures utilisées actuellement.

Le règlement financier est proposé par le Comité Directeur et c'est l'Assemblée Générale qui l'adopte.

L'idée est donc dans un premier temps d'acter les procédures actuelles dans un nouveau règlement financier avec peut-être quelques petites préconisations issues de l'audit (logiciel de traitement des demandes de remboursement par voie dématérialisée, délégation de signatures à mettre en place pour des sommes financières maximum, demandes de devis à mettre en place plus systématiquement), de faire adopter ce règlement lors du Congrès et de laisser ensuite au nouveau Comité Directeur le soin d'une réécriture plus complète lorsque nous aurons le rapport définitif de l'audit.

Pas d'observations.

8 - Point sur le réalisé 2020 (point 9 de l'ODJ) :

L'expert-comptable doit envoyer son rapport la semaine prochaine. Les vérificateurs aux comptes viennent au siège le vendredi 12 mars 2021.

Le réalisé sera adressé au Comité Directeur avec les documents du bilan financier de l'expert-comptable.

Réalisé au 31 décembre 2020 à la date de ce jour :

Charges : 730 995 €

Produits : 754 236 €

Excédent : 23 241 €

Le Directeur fait remarquer l'importance de la variation positive des produits constatés d'avance à 80 000 €.

Le Président Fédéral indique qu'il n'est pas expert-comptable mais pour lui le résultat de l'exercice est bien positif même si cela est dû à la variation positive des produits constatés d'avance.

Par ailleurs il rappelle que l'AG de juin 2020 a voté la proposition d'affectation du résultat de 2019 d'un montant de 186 000 €. Cette proposition avait été débattue puis adoptée par le BF et le CODIR. Sur ces 186 000 €, 50 000 € était affecté notamment au Fond de développement fédéral et non au Fond associatif. Si tout ce qui avait été affecté par l'AG à l'exercice 2020 avait été inscrit, le résultat serait bien plus que positif. Mais le Président n'est pas un expert. C'est sans doute une faute de ne pas avoir inscrit ces montants en recettes du BP 2020.

Il est donc important de faire la différence entre le compte de résultat de l'exercice et la trésorerie.

Par ailleurs l'affectation faite pour l'aménagement du siège (matériel) n'apparaît pas en charges directes mais en amortissement.

Pour information, nous avons des comptes à termes (15) dont 5 souscrits en 2011 arrivent à échéance en octobre/novembre. Ils rapportent 4 % d'intérêts et vont donc abonder les ressources fédérales 2021 de 21 000 €.

Le Président tient à rappeler aussi que si la Fédération est en bonne situation financière c'est que nous avons mis en place un plan de rationalisation des dépenses en cours depuis plusieurs années. Il faut surveiller ces dépenses pour qu'il n'y ait pas de phénomène d'échappement et renégocier les contrats. Lorsque nous avons provisionné la construction du siège, calculé le montant de l'emprunt complémentaire à faire ainsi que sa durée de remboursement, les mensualités de remboursement devaient être sensiblement équivalentes au montant des loyers des nos locaux. Il y a cependant une incertitude sur les charges dont nous avons du mal à estimer les montants actuellement (absence de recul suffisant). Il faut donc les suivre attentivement.

Françoise BORDEREAU confirme la difficulté d'expliquer les variations des produits constatés d'avance des licences conséquences de la règle des 4/12^{ème} et 8/12^{ème}.

9 – CNOSF – Pacte de loyauté (point 10 de l'ODJ) :

Le Directeur explique le sujet :

Le CNOSF met en place un pacte de loyauté avec les objectifs suivants :

- respect entre les différentes fédérations (affinitaires et délégataires),
- pas d'agressivité entre les fédérations,
- pas de concurrence déloyale au niveau des licenciés,
- fair-play entre les fédérations,
- règlement pour la délivrance des titres de champions.

C'est compliqué car certaines fédérations essaient de tirer la couverture à elles.

Le Président informe que le :

- 28 avril 2021, il y aura une AG Extraordinaire du CNOSF pour adopter, ou pas, ce pacte de loyauté,
- 29 juin 2021, il y aura l'AG électorale du CNOSF (4 candidats déclarés actuellement).

10 - ANS et PSF 2021 (point 12 de l'ODJ) :

Le Président indique que c'est un dossier qu'il faut traiter en partie avant le congrès.

Il laisse le Directeur présenter le PowerPoint de l'ANS (en annexe).

Au niveau national :

Le contrat de développement 2021 / 2024 pour la fédération avec l'ANS (ancienne convention d'objectifs) :

- Objectifs à atteindre : + 3 millions de pratiquants d'ici 2024, toutes disciplines confondues,
- Maintien à priori de la subvention : 40.000 €,
- Dossier à déposer avant le 23/04/2021,
- Être en cohérence en phase avec l'orientation de l'ANS,
- Être en cohérence avec la stratégie de labellisation (PSF)°,
- Professionnaliser les acteurs du réseau fédéral,
- Lutter contre les discriminations et les violences dans le sport,
- Transformation numérique (dématérialisation des licences),
- Actions partenariales avec les collectivités ou d'autres fédérations,
- Assurer la promotion des actions financées.

Fonds de compensation aux FF

- Perte financière au niveau des licences,

Au niveau territorial :

Projet sportifs territoriaux (PST)

- Budget de 82.3 millions d'euros dont 13 millions sur le fonds de solidarité,
- Pas de seuil minimum,
- Se rapprocher des DRJSCS
- Emploi et apprentissage, aider les clubs en difficulté financière ou à la reprise de licences

Stratégies de labellisation pour la campagne 2021 (Projets Sportifs fédéraux)

- Pas de baisse de l'enveloppe globale mais à priori augmentation de 20%,
- Aide annuelle pour la mise en place par la fédération (comme l'an dernier),
- La lettre de cadrage pour 2021 et l'appel à projet doivent être envoyés avant fin mars,
- En cohérence avec le contrat de développement sur 4 ans,
- 50% minimum de la subvention pour les clubs,
- Sanctuarisation des crédits pour les DOM,
- Féminisation et développement sport handicap,
- Transparence des décisions,
- Plus d'obligation d'attribuer 50% de l'année N-1,

Pour 2020, les clubs ont jusqu'au 30 juin 2022 pour adresser leur compte rendu.

Le Président insiste sur le fait que la lettre de cadrage doit être adressée avant le Congrès.

Il propose de confier au Directeur le soin de nous proposer des orientations en fonction de ce qui a été fait l'an dernier mixées avec le seul projet sportif reçu pour la nouvelle mandature.

L'idée de recruter un Directeur était bien d'assurer une continuité.

Les membres de la Commission seront nommés après le Congrès.

L'ANS ne veut pas trop d'actions de type stage. Il ne sera pas possible de redemander pour un même type d'action demandée mais non réalisée en 2020. Le Président soumet l'idée de rajouter des actions qui permettraient de recruter des licenciés.

Vote sur cette proposition : **POUR à l'unanimité** sauf ABSTENTION Christian VIDAKOR,

11 - Informations diverses (point 14 de l'ODJ)

Les réseaux sociaux et les médias :

Le Président Fédéral indique qu'on lui a fait part d'une publication sur Facebook de Pascal DUMAS, se plaignant de l'inaction et du manque de communication des dirigeants de la FFSTB.

Il veut surtout souligner la réponse de Robert SCHIARATURA et d'une autre personne apportant des éléments contradictoires à Monsieur DUMAS.

Le choix assumé de la Fédération est de communiquer à travers ses clubs et ses organes déconcentrés et de nombreux courriers ont été envoyés au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. Charges à eux de les diffuser à leurs membres par les moyens qu'ils jugent appropriés.

Emission Le Club Sport en France :

Didier BOUDY rappelle que nous avons déjà fait l'objet de diffusion sur la chaîne du sport du CNOSF, Sport en France (magazine Esprit Bleu, Championnat d'Europe 2019).

Il informe que dans le cadre de l'émission « Le Club Sport en France » nous avons fait l'objet d'un reportage sur notre Fédération, avec Anaïs CRAVIC et Raphaël HERCOUET en plateau, Jean Michel RUELLE et le Président Fédéral en visioconférence.

L'émission sera diffusée le jeudi 11 mars 21 à 19 h 00 et à 20 h 00.

Le Président précise que lorsque nous sommes contactés il faut être très réactif et que nous devons être très disponible. La difficulté est aussi que nous ne contrôlons pas les images et le contenu compte tenu de la liberté éditoriale.

Nous avons cependant essayé de bien expliquer ce qu'est notre discipline, le Twirling Bâton. Ceci rejoint notre dossier de demande de reconnaissance de discipline de Haut Niveau faite auprès du Ministère. Quel que soit la pratique, notre discipline c'est bien le Twirling Bâton. Dans cette discipline et quel que soit la pratique, il y a des spécialités, solo, duo et équipes. Et comme pour la discipline de la natation où il y a des spécialités, crawl, brasse, papillon, et des épreuves, 50 m ; 100 m, 200 m, etc. nous avons-nous aussi des épreuves, solo free-style, solo 1 bâton, etc.

La reconnaissance du caractère Haut Niveau d'une discipline peut être accordée à toute la discipline ou bien qu'à certaines spécialités si tous les critères, dont le nombre de nations participantes, ne sont pas remplis.

Cette reconnaissance de discipline Haut Niveau nous ouvrirait certaines portes.

Quant à la reconnaissance d'athlètes de Haut Niveau c'est encore autre chose.

Société FREMANTLE :

Nous sommes fréquemment sollicités par cette société (qui diffuse Incroyable Talent, par exemple) et notamment ils réclament l'équipe 100 % masculine de 2016.

Cependant les demandes sont toujours dans l'urgence et ne nous permettent pas d'y répondre favorablement, le risque étant de ne pas présenter des prestations abouties réalisables en plateau.

Dans ce cas le risque est aussi qu'il s'adresse directement à des clubs ou des athlètes.

La synthèse du débat fait ressortir le fait que nous ne pouvons empêcher des athlètes d'y participer à titre individuel mais que nous devons contrôler l'image de la Fédération et qu'il n'est donc pas possible de répondre en l'état à ces sollicitations.

Le Président poursuit en indiquant que pour se relever de la crise nous devons nous appuyer sur nos valeurs portées depuis longtemps en allant recruter des jeunes aux écoles, aux forums. Il faut une campagne qui s'adresse à la population que nous souhaitons recruter : les plus jeunes, les parents. Quelle image souhaitons-nous diffuser ? Quelles affiches ? Quelles photos ?

Nous devons peut-être anticiper ces sollicitations et être proactif en préparant des prestations du style spectacle « Roméo et Juliette » avec des athlètes en fin d'activité des deux pratiques (un peu comme les spectacles d'Holiday on ice). Jean-Michel RUELLE pense que cela pourrait être un objectif de la mission hors les murs.

Projet de loi pour démocratiser le sport en France :

Le Président informe des débats en cours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi pour démocratiser le sport en France

Il est bien d'aller consulter les débats parlementaires. Réflexions en cours sur une limite de 3 mandats pour le Président des fédérations mais aussi des organes déconcentrés, la parité à tous les niveaux, etc.

Nous avons anticipé certaines réformes mais nous devons sans doute prévoir des formations de dirigeants car il risque d'y avoir besoin encore de nombreuses AG pour modifier nos statuts et RI dans les prochains mois.

12 – Point sur les relations internationales (point 7 de l'ODJ) :

Jean-Patrick ROUSSET est vice-président de l'IBTF à titre individuel, comme tous les membres du Comité Exécutif. Il n'y représente pas la Fédération française.

Le Président donne quelques informations :

- Au niveau de la WBTF. AG annuelle en visioconférence le 30 janvier. Vote des fédérations après études, avis médicaux et débat. Report du Mondial WBTF à une date ultérieure. Le communiqué de la WBTF a été adressé aux clubs FFSTB. 2^{ème} AG le 27 février pour vote du budget (forte diminution des cotisations pour donner suite à des contestations des pays membres) et élection pour remplacer le trésorier démissionnaire. L'élection ne s'est pas faite à bulletin secret alors qu'il y avait deux candidates. Le Président va contester ce non-respect des principes démocratiques.
- Au niveau de la WFNBT, nous avons reçu l'appel à cotisation. Cotisation non payée à ce jour. La Fédération a reçu un rappel avec mention qu'on ne pourrait pas participer aux événements organisés dans l'année par WFNBT et IBTF (Pour rappel, la dernière AG en avril 2019 s'était mal passée. Volonté d'apaiser la situation avec notre avocat comme médiateur. Ce dernier a présenté une configuration de type du football qui ressemble à notre organisation FD/organes déconcentrés). Réponse du Président, pas d'adhésion de la FFSTB tant qu'il est en poste et tant que la WFNBT ne revoit pas sa gouvernance et ses statuts. Par ailleurs la FFSTB paye une cotisation IBTF dans sa cotisation WBTF et dans l'état actuel des statuts IBTF personne ne peut l'empêcher de participer aux compétitions IBTF. Comparaison des modes de gouvernance WBTF/WFNBT.

Réunion en visioconférence le 28 février pour seulement donner son avis sur le maintien ou report du Mondial WFNBT d'août 2021. C'est le CE WFNBT qui décidera avant le 1^{er} avril. AG prévue le 27 avril 2021 avec vote du budget et des cotisations.

Jean-Michel RUELLE intervient en précisant qu'il y avait un consensus pour travailler sur la reconnaissance nationale de chaque fédération (peu de fédérations nationales ont cette reconnaissance) et sur le rassemblement des fédérations nationales.

Le Président pense que certains ont oublié l'objectif de la demande de reconnaissance de la WBTF par le GAISF et les étapes pour y parvenir.

Le dossier déposé par la WBTF auprès du GAISF ne semble pas avancer.

40 fédérations nationales sont affiliées à la WBTF mais très peu remplissent les conditions de reconnaissance par le GAISF (statuts avec élection régulière, AG, projet sportif, charte d'éthique, experts-comptables, règlement disciplinaire, règlement antidopage, etc.)

Il faudrait les aider. Tous les pays devaient être unifiés en 2022, il n'y a que la France qui s'est réellement rassemblée. Le travail politique n'a pas été correctement mené, seul le côté technique a été travaillé.

En France, nous avons fait l'inverse : le rassemblement politique a bien avancé et on commence maintenant à travailler le rassemblement technique.

Si nous ne sommes pas reconnus par le GAISF, le rassemblement IBTF n'aboutira pas.

Jean-Patrick ROUSSET est prêt à donner des conseils dans le cadre des relations internationales mais il ne veut surtout pas s'imposer et il ne demande rien.

Nous avons mené des actions de développement auprès de certains pays (Afrique du Sud, Madagascar, etc.) mais la WBTF ne fait aucune action de développement.

Les compétitions à Limoges (Coupe du Monde et Grand Prix) se suffisaient et il n'y avait aucune urgence à construire l'IBTF.

Le Président pense que certaines personnes, au niveau international, ont des intérêts personnels qui ne correspondent pas à l'intérêt général de notre discipline et surtout de nos jeunes.

13 - Ligue de La Réunion (point 11 de l'ODJ) :

Fonctionnement Ligue de la Réunion :

La Ligue de La Réunion est sous tutelle de la Fédération du fait de problèmes financiers. Notamment les dossiers de demandes de subvention n'avaient pas été faits.

Depuis, la situation financière est rétablie : dossiers de demandes de subventions et actions réalisés. Corinne THOUZARD, salariée de la Fédération, a mis en place des stages de formation de cadres et tout a fonctionné même en période COVID.

AG extraordinaire pour les statuts et RI par visioconférence.

AG ordinaire et élective en janvier : importante difficulté pour obtenir les relevés bancaires de deux pratiques de la part de Jimmy ETANGSALE. Peu de candidatures.

Nouvelle Présidente : Claudine RICHEFEU.

L'ancien Président Jimmy ETANGSALE a émis des réserves sur le travail de Corinne THOUZARD sachant que pour les actions de formation, cadres et juges, c'est la Fédération qui gère. Le Directeur et le Président sont là pour contredire les réserves contre Mme THOUZARD.

Le projet sportif adopté doit être mis en place et, pour cela, il est nécessaire que le cadre technique soit associé aux réunions.

La Présidente de Ligue demande la levée de la tutelle fédérale.

Proposition du Directeur et du Président :

- lever la tutelle à la seule condition que Corinne THOUZARD soit invitée à toutes les réunions du CODIR de la Réunion.

Un débat s'instaure.

Françoise BORDEREAU pense que compte tenu de l'état sanitaire il vaut mieux prolonger la tutelle encore quelques mois.

Le Président rappelle que les organes déconcentrés doivent appliquer les directives fédérales et que ce sont les commissions fédérales qui restent responsables des formations de cadres comme en métropole.

Le Président dit que l'on peut enlever la tutelle et que si ça ne fonctionne pas bien, on peut remettre la tutelle. Le Directeur pense que les finances étant rétablies et les élections faites ; les conditions de la tutelle ne sont plus réunies

Vote pour la levée de la tutelle :

POUR : Sylvie BONNIER, Didier BOUDY, Jean-Patrick ROUSSET,

ABSTENTION : Dominique FOURCADE, Gérard GUEROULT, Gérard KUSTER, Kay Joua MOUA, Françoise RINGUEDET, Dominique TRAVAILLEUR,

CONTRE : Françoise BORDEREAU, Jean-Claude CHOSSON, Ghislaine PAVIOT, Henryvonne PERNOT, André PERNOT, Bernard PIGNATARO, Hélène PIGNATARO, Véronique TASSY, Christian VIDAKOR,

La tutelle n'est donc pas levée.

Une nouvelle AG est prévue pour voter les comptes de résultats et le budget prévisionnel, le 22 mars 2021.

Demande Justine HOARAU :

Justine HOARAU est une ancienne athlète internationale bien connue qui réside à La Réunion.

Elle a débuté une formation de cadres il y a quelques années avec Nathalie Escot, poursuivie par Corinne THOUZARD (actuellement ETN3).

Elle pose la question ainsi que sa formatrice de savoir si elle doit passer certaines UV comme l'anatomie par exemple. Il faut savoir qu'elle est professeur d'EPS avec un niveau de connaissance bien supérieur à ce qui est demandé dans certains domaines en ETN3.

Le Président lit le mail qu'il a envoyé à Dominique TRAVAILLEUR, responsable de la Commission Formation.

Il est très étonné car il pensait que ce problème avait été réglé lors de l'AG de juin à Poitiers en présence de Jean Michel. Le problème des équivalences est en cours depuis l'époque de Nathalie EXCOT et nous avons depuis perdu beaucoup de cadres diplômés d'Etat.

Il dit comprendre cependant fort bien que la Com Formation n'ait pas eu le temps de s'occuper de ce dossier vu l'importante activité de 2020.

Il dit comprendre fort bien aussi que pour Justine, il est difficile de lui apporter une réponse pour l'examen d'anatomie par exemple. Vu sa qualification et diplôme professionnel, la spécificité "TWIRLING" de l'anatomie, le fait de l'obliger à suivre la formation et peut être à passer l'examen ne peut apparaître que comme une évidence.

Le Président poursuit en indiquant que s'il quitte bien la présidence le 10 avril prochain, il n'a pas dit qu'il se désintéresserait du Twirling et surtout des personnes qui auront besoin de conseils vis à vis de l'univers kafkaïen de la Fédération.

Il va écrire au Ministère sur ce problème que rencontre Justine.

14 – Congrès 2021 (point 13 de l'ODJ) :

Distinctions honorifiques :

Nous allons envoyer les courriers pour les médailles fédérales et les lettres de félicitations.

Certains membres qui sont au Comité Directeur depuis plusieurs mandatures ou certaines personnes qui ont rendus des services bénévoles à la Fédération peuvent se voir décerner des titres de membre d'honneur ou de membre honoraire par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur.

Le Président demande au Comité Directeur de proposer à l'Assemblée Générale de décerner les titres de membre d'Honneur ou de membre Honoraires aux personnes suivantes. S'agissant de personnes les votes devraient se faire à bulletin secret, mais compte tenu des difficultés d'organisation de celui-ci et des habitudes fédérales, sur proposition de Françoise BORDEREAU et Didier BOUDY, il est demandé l'accord du Comité Directeur pour un vote à mains levées.

POUR à l'unanimité

- Membre d'Honneur à Marie-Christine ROUSSET, membre du service communication depuis 2009 et du service relations internationales depuis 2017, POUR à l'unanimité,
- Membre Honoraire à Didier BOUDY, membre du CODIR depuis 4 mandatures avec participation à de nombreuses commissions, POUR moins une Abstention,
- Vice-Présidente Honoraire à Luisa FONTANEL BARBIER membre du CODIR depuis 1999, dont au moins 3 mandats comme Vice-Présidente, POUR à l'unanimité,

- Vice-Président Honoraire à Benjamin ROUSSET, responsable de la Commission Juges-PJ et du service informatique, Juge National et International, Formateur de juges, POUR à l'unanimité,

Le Président propose également d'attribuer à des licenciés détenteurs de la médaille d'Or fédérale mais continuant d'assumer des fonctions électives bénévoles, une distinction dénommée médaille de Platine :

- Mme Nadia MASSARI,
- M. Gérard KUSTER,

Vote : POUR à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des médailles fédérales sera adressé aux membres du CODIR.

L'attribution d'une médaille fédérale à Ghislaine PAVIOT sera étudiée.

Organisation du Congrès :

Le Président fait part des incertitudes de capacité d'accueil au Novotel à Toulouse + problème de la restauration.

L'AG est possible en visioconférence mais se pose le problème du vote à bulletin secret.

Le Président a donc pris l'avis de la commission électorale.

Le Président fait part des délibérations de la Commission Electorale qui lui ont été retranscrites oralement dans l'attente d'un document écrit. Ce PV sera adressé au CODIR et à tous les clubs.

Un débat s'instaure sur les difficultés d'organisation.

Véronique TASSY dit que la situation est compliquée. Elle informe que le Palais des congrès de Toulouse est ouvert.

Françoise BORDEREAU propose, si le vote par correspondance était retenu, d'utiliser des enveloppes de couleur selon la nature des votes. Elle pense que l'organisation par visioconférence et par correspondance va réduire les frais pour les clubs et sans doute augmenter la participation. Elle pense qu'il serait bien que le CODIR soit en présentiel.

Dominique TRAVAILLEUR a fait une demande auprès du stade toulousain avec possibilité de restauration.

Le Président indique qu'il aurait été bien que ces retours parviennent avant le CODIR.

Commission Electorale :

Le Président fait part ensuite de tous les points abordés en Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des réponses que cette Commission a apportées oralement dans l'attente du PV.

Le Président rappelle que règlementairement, il doit veiller à l'observation rigoureuse des statuts et règlements.

Dans tous les cas si besoin, il démissionnera de sa fonction de Président le 10 avril au soir.

Pour le CODIR, une seule liste avec un projet sportif : Un souffle nouveau Une passion partagée.

BONNIER Sylvie, BORDEREAU Françoise, CAMPO Charles, CHAIBI Brigitte, CHOSSON Jean-Claude, FERLAY Laurent, GIRARD Rodolphe, GUEROULT Gérard, KUSTER Gérard, MIDON William, MORAN Prescillia, MOUA Kay-Joua, PAVIOT Ghislaine, PERNOT Henryvonne, PIGNATARO Hélène, RINGUET Françoise, ROLLAND Régine, TRAVAILLEUR Dominique, TASSY véronique, VU Dinh-Chuyen.

1 candidature pour les licences individuelles validée par la commission électorale : Jean-Michel RUELLE

Vérificateurs aux comptes : 4 candidats à élire de 4 régions différentes. Seront élus les 4 candidats de 4 régions différentes qui auront eu le plus de voix :

Dominique DESBOS, du club de LIVRON et Thierry LACHAUX, du club LEZOUX Twirling, Région AURA, Claude ESPITALIER du club de VILLEFRANCHE de Lgais, Région Occitanie,

Emilie EVRARD du club de The Dancing Twirl BREST, Région Bretagne,

Annick JOSSERAND du club de la SEYNE SUR MER, Région PACA,

André PONS et Patricia SALUAUX tous les deux du club de COMPIEGNE, Région Haut de France,

Jean Patrick ROUSSET du club de BREUILLET, Région de La Nouvelle Aquitaine,

La commission électorale a décidé de ne pas statuer sur les candidatures des vérificateurs aux comptes.

Budget prévisionnel 2021 :

Le Président a informé Sylvie BONNIER qu'il pourrait se rendre disponible le WE du 13 mars et 14 mars pour travailler sur le BP 2021.

Sylvie Bonnier, en revanche, ne l'est pas.

Le budget prévisionnel sera élaboré en concertation avec le directeur et les responsables de commission.

Le Président indique cependant qu'il reste disponible si besoin pour transmettre des expériences.

Questions diverses :

Confirmation que les commissions sont compétentes dans la nomination des cadres après réussite à l'examen.

Le Président prendra contact avec le responsable de la Commission Juge PJ.

Levée de la séance à 12 h 35

Pour diffusion

Le Président Fédéral

Jean Patrick ROUSSET